Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Le Président de la Confédération

SG-DEFR 3003 Berne B-ECONOMY

Madame
Camille Cretegny
Domaine de la Devinière
Route du Mandement 101
1242 Satigny

Berne, le 21 octobre 2026

Comment continuer à produire du vin suisse en vendant en dessous des coûts de production ?

Madame,

Votre lettre concernant les difficultés auxquelles est confrontée votre exploitation viticole a retenu toute mon attention et je vous en remercie. Votre témoignage illustre de manière concrète les défis que rencontrent aujourd'hui de nombreuses entreprises vitivinicoles. Je suis conscient que l'accélération de la baisse de la consommation de vin observée depuis la fin de la période du Covid-19 exerce une pression importante sur les débouchés et met à l'épreuve la viabilité économique de nombreuses exploitations.

Il convient toutefois de rappeler que les dispositions régissant l'importation du vin sont stables et prévisibles depuis près de vingt-cinq ans. Durant cette même période, la consommation de vin en Suisse a diminué d'environ un quart. Les difficultés actuelles résultent ainsi principalement d'évolutions structurelles du marché et des habitudes de consommation, qui touchent l'ensemble du secteur.

S'agissant de la répartition du contingent tarifaire pour le vin, toute modification nécessite une adaptation de l'ordonnance sur le vin. Une proposition de modification de cette ordonnance avait été mise en consultation du 11 mars au 18 juin 2026. La mesure n'ayant pas rencontré de majorité favorable, j'ai informé la branche vitivinicole sur la suite des mesures le 1er octobre 2026.

Désormais, une approche fondée sur trois axes est privilégiée. Il s'agit de la restructuration du vignoble, du renforcement de la promotion et des exportations, et de l'adaptation des règles d'importation. Dans ce contexte, mon département proposera de mettre aux enchères le contingent tarifaire OMC pour le vin dans le cadre du paquet d'ordonnances agricoles 2027. Le Conseil fédéral lancera la consultation publique à ce sujet vraisemblablement en janvier 2027. Sur cette proposition également, tous les acteurs de la filière vitivinicole pourront à nouveau donner leur avis.

Palais fédéral Est
3003 Berne
www.defr.admin.ch

Finalement, chaque entreprise évolue dans un contexte qui lui est propre. Il appartient dès lors à chaque responsable d'exploitation d'examiner et d'utiliser au mieux les possibilités d'accompagnement et de soutien existantes afin d'adapter son entreprise aux évolutions du marché.

En vous remerciant de votre engagement en faveur de la viticulture suisse, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

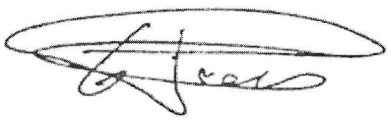

Guy Parmelin